



Berne-Wabern, 6 novembre 2008

## **Journée nationale de la CFM du 6 novembre à Berne**

### **Enjeux identitaires / Conclusions finales**

**Francis Matthey**

Mesdames et Messieurs

Les différentes contributions et interventions à notre Journée ont apporté plusieurs considérations particulièrement intéressantes :

La formation d'identités collectives et sociales a lieu dans et à travers des constellations très diverses. Elles sont le résultat de processus d'influence et de « négociation » complexes.

Une caractéristique de ces processus consiste dans le fait que la notion de pouvoir, d'autorité est souvent en jeu. Et dans cette notion du pouvoir intervient en particulier la question de « qui y appartient et qui n'y appartient pas ». Sont donc concernés tant les membres de la société majoritaire que ceux qui se comptent dans les minorités.

Ce qui est signifiant dans nos sociétés modernes, d'orientation pluraliste, a été bien relevé durant cette Journée :

La relation de l'identité avec la représentation de la nation, qui comprend aussi bien l'offre d'appartenance que le risque d'exclusion, a bien été soulignée. Et à ce propos, il ne s'agit pas de se référer seulement à l'histoire de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale avec le génocide, l'élimination d'êtres humains dans une mesure jamais vue auparavant pour montrer combien peut être dangereuse la politique identitaire conduite au nom d'une idéologie nationaliste. L'histoire récente a aussi apporté son lot de preuves et d'épreuves : la guerre dans les Balkans, les conflits ethniques dans certaines parties de l'Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud.

Cette double face, qui est propre au processus de formation identitaire, doit dès lors nous appeler à la vigilance. Permettez-moi, en confirmation, de citer Amin Maalouf, cet écrivain

français, originaire de Beyrouth, qui a développé cette idée en écrivant, dans son livre sur « Les identités meurtrières » :

"Une vie d'écriture m'a appris à me méfier des mots. Ceux qui paraissent les plus limpides, sont souvent les plus traîtres. L'un de ces faux amis est justement "identité". Nous croyons tous savoir ce que ce mot veut dire, et nous continuons à lui faire confiance même quand, insidieusement, il se met à dire le contraire." ..

"Par facilité, nous englobons les gens les plus différents sous le même vocable, par facilité aussi nous leur attribuons des crimes, des actes collectifs, des opinions collectives – "les Serbes ont massacré...", "les Anglais ont saccagé...", "les Juifs ont confisqué...", "les Noirs ont incendié...", "les Arabes refusent..." Sans état d'âme nous émettons des jugements sur telle ou telle population qui serait "travailleuse", "susceptible", "sournoise", "fière" ou "obstinée", et cela se termine quelque fois dans le sang. Je sais qu'il n'est pas réaliste d'attendre de tous nos contemporains qu'ils modifient leurs habitudes d'expression. Mais il me paraît important que chacun de nous prenne conscience du fait que ces propos ne sont pas innocents, et qu'ils contribuent à perpétuer des préjugés qui se sont avérés, tout au long de l'Histoire, pervers et meurtriers."

Loin de moi bien sûr, avec cette citation, de vouloir peindre en noir la situation de notre pays. Cependant, au vu d'un certain nombre d'évènements et de campagnes médiatiques et politiques passées, nous devons rester attentifs. Les raisons pour cela ont été abordées sous différents angles et points de vues.

C'est pourquoi, j'aimerais revenir sur la notion de « degré de démocratie » que j'ai mentionnée en introduction. Si nous désirons vraiment que se maintienne et se renforce la cohésion sociale dans notre pays, nous devons refuser avec vigueur les stéréotypes, les préjugés, et les combattre. Madame la Conseillère fédérale Widmer-Schlumpf a ainsi insisté : Nous devons passer d'une « Willensnation » à une « Willensgemeinschaft » Schweiz. Il ne s'agit pas en cela d'une question de vocabulaire, mais de nature et de perspective. Cela signifie que nous nous engageons à lutter contre la discrimination, pour éliminer les obstacles à l'intégration, pour rendre possible l'égalité des chances et la participation.

J'aimerais ici citer un exemple récent de ce que je considère comme une attitude très discutable en matière de justice et d'égalité des chances. On connaît les exigences faites aux ressortissants des pays tiers en matière de connaissance d'une langue nationale (exigences sans doute excessives !) pour obtenir et conserver une autorisation de séjour en Suisse, pour faire venir sa famille, pour être considéré comme intégré, pour véhiculer un sentiment d'appartenance, et répondre ainsi aux normes identitaires de notre pays.

Or, quelle n'a pas été ma surprise en lisant les déclarations de M. Thomas Held, directeur d'Avenir Suisse, qui, commentant la publication du livre « La nouvelle immigration – La Suisse entre l'accueil des cerveaux et la peur de l'étranger ». déclarait dans la presse :

« Ces immigrés (très qualifiés) sont automatiquement intégrés par l'entreprise qui les embauche ; ils jouissent de rapports sociaux au travail. Dans la plupart des multinationales présentes en Suisse, la langue de travail est l'anglais, la « lingua franca ». Le dialecte ou une langue nationale sont limités aux usages domestiques. On ne peut pas exiger de ces personnes qu'elles apprennent le Suisse allemand ! » (Impartial/Express 28 octobre 2008)

Cette appréciation pour le moins « différenciée » des exigences de l'intégration selon l'origine nationale et sociale des migrants vient ainsi confirmer le constat établi par Madame Monique Eckmann qui, dans le numéro 13 de « terra cognita » consacré à l'identité écrit : « Or, dans l'espace sociétal, les différentes identités ne bénéficient pas d'une estime sociale égale, car les rapports entre les groupes s'inscrivent dans un contexte d'inégalité et de pouvoir... »

Une attitude de volonté, d'égalité et de justice fut plusieurs fois soulignée durant notre Journée. J'y rattache aussi l'espoir que le degré de démocratie de la Suisse soit fixé à un niveau élevé. Ainsi en est-il d'abord, en matière d'attribution des droits légitimes de citoyenneté, de participation à la démocratie elle-même, c'est à dire en matière de vote et d'éligibilité.

Nous aurons aussi bientôt la possibilité de faire preuve de cette attitude, d'abord le 8 février prochain pour l'extension et la prolongation de la libre circulation des personnes, puis plus tard concernant l'initiative anti-minarets et celle relative à l'expulsion des criminels étrangers.

Mesdames et messieurs

Je vous remercie de vous engager et de contribuer à ce que la Suisse soit ou devienne plus encore un espace d'identification et d'appartenance pour toutes les parties de la population qui habitent notre pays, quelles que soient leurs origines et leurs conditions sociales. Nous avons parlé d'ambition au début de la Journée, nous dirons pour terminer qu'au-delà de l'ambition, cela devrait être aussi un sujet et un motif de fierté pour notre pays.